**FICHE 1.2.2 *(version 2017)***

**FAIRE CONNAITRE LES DISPOSITIFS DE DROIT COMMUN SUR LE DECROCHAGE SCOLAIRE A TOUS LES ACTEURS DE QUARTIER AFIN DE MIEUX LES MOBILISER.   
ARTICULER LES DISPOSITIFS AVEC LES ACTIONS EDUCATIVES HORS TEMPS SCOLAIRE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Pilier 1**  **Axe 2** | **Enjeu : Prévenir le décrochage scolaire des enfants des quartiers prioritaires et renforcer l’appétence pour l’école** |

|  |  |
| --- | --- |
| **Contexte** | * En matière de lutte contre le décrochage scolaire, l’action coordonnée (sur tout le département) de tous les partenaires dans le cadre des Plates-formes de Suivi et d’Appui au Décrochage (PSAD) mises en place en mars 2011 et des réseaux FOrmation QUALification Emploi (FOQUALE) (depuis la rentrée 2013) a permis d’obtenir des résultats qualifiés d’encourageants par l’Education nationale. Des référents «décrochage» ont été nommés à la rentrée 2014 dans tous les lycées professionnels du département. Depuis mars 2016, chaque année une journée « persévérance scolaire » rassemble les acteurs de l’éducation (Education nationale et partenaires de l’école) * Les acteurs des quartiers mentionnent un besoin de mieux connaître ces dynamiques conduites, leur mode de mise en œuvre et leurs résultats. Ils expriment le besoin de mieux coordonner les actions éducatives qu’ils conduisent hors temps scolaires avec les dynamiques de droit commun en matière de lutte contre le décrochage. |
| **Objectifs et dynamiques** | * Engager les partenaires à diffuser de l’information sur les dispositifs de droit commun en matière de décrochage scolaire, ainsi que des éléments de suivi sur la mise en œuvre sur le territoire de l’agglomération et en particulier en faveur des élèves des quartiers * Mailler les actions éducatives hors temps scolaires, conçues par les acteurs impliqués au sein des quartiers, notamment dans le cadre de la réussite éducative, et les dispositifs de droit commun relatif à la lutte contre le décrochage scolaire * Conduire des actions renforçant la lutte contre le décrochage scolaire en complémentarité avec les dynamiques de droit commun (cf. orientation opérationnelle 1.2.3 « donner envie d’école ») * renforcer le partenariat avec l'Education Nationale sur cette thématique |
| **Réalisations attendues** | * Présentation des dispositifs de lutte contre le décrochage et de leurs résultats lors d’un groupe de travail technique du contrat de ville * Diffusion d’un support de présentation des dispositifs au comité opérationnel du contrat de ville, qui diffuse lui-même auprès des acteurs impliqués au sein des quartiers * Transmission régulière au comité opérationnel du contrat de ville d’informations sur les réalisations de ces dispositifs concernant les quartiers (partenariats, initiatives) et les parcours des jeunes des quartiers * Organisation de séances de travail partenariales (dans le cadre du pôle ressource agglomération puis dans le cadre de l’animation par quartier) permettant d’identifier des complémentarités entre les actions éducatives hors temps scolaire et les dynamiques de droit commun sur le décrochage * Conduite des actions retenues (cf. orientation opérationnelle « donner envie d’école ») |
| **Effets attendus** | * Les acteurs conduisant des projets en matière éducative et plus largement de cohésion sociale et d’insertion emploi connaissent les dispositifs de décrochage scolaire et les mobilisent en tant que de besoin * Les actions éducatives conduites dans les quartiers hors temps scolaire, notamment dans le cadre de la réussite éducative, sont articulées et complémentaires aux dynamiques de droit commun relatives à la lutte contre le décrochage scolaire |
| **Echelle Territoriale** | * Echelle agglomération * Echelle quartier |
| **Animateur** | * Education nationale (responsables des plateformes et assistante de plateforme) * Tour(s)Plus (Pôle ressource du contrat de ville), en lien avec les villes pour l'échange de pratiques |
| **Partenaires mobilisables (dont habitants)**  **Dispositifs mobilisables** | * Education nationale (responsable des plate- forme de suivi et d’appui aux décrocheurs; référents décrochage scolaire), Région, Etat (DRJSCS), Mission locale et autres structures du SPRO , Conseil départemental (éducateur de prévention spécialisée...), SMJ, maison des adolescents... * Acteurs à informer : pilotes et animateurs de la politique de la ville, acteurs de quartier impliqués sur les enjeux de cohésion sociale, d’insertion, emploi, développement économique voire de développement urbain. * Outil de repérage : le système interministériel d’échanges d’informations afférent ; * Dispositifs concernés : l’opération régionale partenariale « assure ta rentrée » ; la mission de lutte contre le décrochage scolaire, ma « seconde chance » (service en ligne d’orientation pour les jeunes en décrochage scolaire) ; « droit au retour en formation initiale » (Etat)... |
| **Financements mobilisables** |  |
| **Calendrier** | * 2016 : diffusion information, maillage, identification d’actions * 2017 et ensuite : diffusion régulière des résultats, évaluations concomitantes |
| **indicateurs de réalisation** | * Existence de supports d’information sur les dispositifs de droit commun * Diffusion d’informations sur les résultats de ces dispositifs * Séances de travail partenariales * Nombre de jeunes bénéficiant des dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire, et son évolution au fil du temps |
| **Indicateurs d’effets** | * Connaissance des actions de lutte contre le décrochage scolaire de droit commun par les acteurs impliqués dans les quartiers * Existence d’actions maillant les dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire et les actions éducatives hors temps scolaire, notamment dans le cadre de la réussite éducative |
| **Liens autres enjeux / fiches « orientations opérationnelles »** | * Pilier 1 – Axe 1.2. Enjeu 1.2.2. Eviter le décrochage scolaire des enfants des quartiers prioritaires et renforcer l’appétence pour l’école ; Fiche « Développer des actions qui donnent envie d’école ». * Axe transversal T.2. Jeunesse. |